



AVIS DE RÉCLAMATION DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ MOBILIÈRE OU IMMOBILIÈRE

Cet avis doit être transmis au greffier de la Ville de Malartic à l'adresse suivante :
Hôtel de Ville de Malartic, 901, rue Royale, Malartic (Québec) J0Y 1Z0

IDENTIFICATION DU RÉCLAMANT OU DE LA RÉCLAMANTE

Je, _____, domicilié(e) au _____,
vous informe de mon intention d'intenter une poursuite judiciaire contre la Ville de Malartic pour les raisons suivantes :

DESCRIPTION DE L'ÉVÈNEMENT

Indiquer dans cet espace : la date de l'événement, les circonstances et la description dudit événement qui selon vous entraîne la responsabilité de la Ville de Malartic.

MONTANT DES DOMMAGES RÉCLAMÉS OU ESTIMÉS

Indiquer ici le montant connu des dommages ou inscrire que dès que ceux-ci seront évalués, ils seront transmis à la Ville de Malartic.

SIGNATURE

Fait à _____, ce _____

Signature :

Adresse :

Adresse courriel :

No. de téléphone (résidence) :

No. de téléphone (travail) :

TRÈS IMPORTANT : Cet avis de réclamation doit être transmis dans les quinze (15) jours de la date de l'événement, à défaut de quoi, la Ville de Malartic n'est pas tenue de vous indemniser en vertu de la Loi.